SASSS
Centre de recherche
du CISSS de
Chaudière-Appalaches

Programme de recherche INSPIRANT – cliniciennes et cliniciens

Santé Québec Chaudière-Appalaches
Système apprenant en santé et services sociaux (SASSS)

Règlement du concours 2027

Dates de dépôt des demandes :

- Clinicienne ou clinicien : **8 février 2027, 16 h**
- Chercheuse et chercheur : **29 mars 2027, 16 h**

Pour toute information :

- Veuillez communiquer avec Mme Isabelle Patry à l'adresse : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Fondation Hôtel-Dieu de Lévis

dessercom

Santé Québec

Santé Québec Chaudière-Appalaches

Principes directeurs

Le concours *Programme de recherche INSPIRANT - cliniciennes et cliniciens* vise à favoriser la collaboration entre les milieux cliniques de Santé Québec Chaudière-Appalaches et les équipes de recherche. Il permet au personnel clinique de soumettre des questions de recherche pertinentes pour améliorer la pratique clinique en développant de nouvelles connaissances. Ce programme favorise l'innovation et la recherche en réponse aux défis cliniques spécifiques. Ce concours vise à promouvoir la recherche intégrée où l'échange et la collaboration entre la recherche et les milieux cliniques sont essentiels à l'amélioration continue de notre système de santé et de services sociaux.

L'objectif de ce concours est de financer un projet de recherche qui offre une solution innovante à une question clinique soulevée par du personnel de Santé Québec Chaudière-Appalaches et répondue par un chercheur ou une chercheuse. Un financement de 25 000 $ sera attribué pour le projet le plus pertinent et prometteur.

Présentation d'une demande

Étape 1 : Exprimer son intérêt en soumettant une question

Les cliniciennes et cliniciens admissibles qui veulent participer au programme sont invités à remplir le formulaire, avant la date limite du 8 février 2027 à 16 h. Chaque clinicienne et clinicien peut soumettre une seule question dans le cadre de ce programme. Un comité fera une sélection des questions. Les questions choisies seront ensuite soumises aux chercheuses et chercheurs.

La question soumise doit :

- Être directement liée à un défi clinique rencontré dans leur pratique et viser l'amélioration des interventions et des soins de santé et services sociaux des usagers et usagères.
- Être formulée de manière précise, en tenant compte des enjeux cliniques spécifiques et des besoins identifiés sur le terrain.
- Être en lien avec les axes de recherche du Centre de recherche.
- Avoir obtenu l'approbation de la direction concernée.

Étape 2 : Sollicitation des chercheuses et chercheurs

- Les questions sélectionnées seront soumises aux chercheuses et chercheurs membres de notre Centre de recherche qui pourront manifester leur intérêt de répondre à la question dans le cadre de ce programme.
- Un échange entre les chercheuses et chercheurs intéressés et les cliniciennes et cliniciens sera organisé pour mieux comprendre la question et les opportunités de collaboration.
- À la suite de cet échange, les chercheuses et les chercheurs seront invités à déposer leur projet qui sera ensuite évalué par un comité scientifique.

Étape 3 : Déposer une demande

La chercheuse ou le chercheur doit remplir le formulaire de demande et le soumettre à l'adresse suivante : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca. La demande doit être envoyée avant le 29 mars 2027,16 h.

Admissibilité

Les équipes éligibles pour participer au programme de recherche sont composées de deux personnes, à savoir :

- Une clinicienne ou un clinicien **ET**
- Une chercheuse ou un chercheur

Admissibilité de la clinicienne ou du clinicien :

- Être une clinicienne ou un clinicien de Santé Québec Chaudière-Appalaches.

- Soumettre une question clinique qui permettra d'améliorer les soins, et qui bénéficiera aux services offerts à l'Hôtel-Dieu de Lévis.
- Pouvoir s'engager dans le projet.
- Avoir obtenu l'approbation de sa direction.

Admissibilité de la chercheuse ou du chercheur :

- Les chercheuses ou chercheurs souhaitant répondre à une question soumise doivent être en mesure de proposer une solution scientifique à la problématique clinique soulevée.
- La chercheuse ou le chercheur principal doit être membre régulier de notre Centre de recherche.
- L'équipe de recherche devra démontrer une expertise pertinente en lien avec la question clinique soulevée et une approche méthodologique rigoureuse.

Description du financement 2026-2027

La chercheuse ou le chercheur principal est admissible à participer à un seul projet de recherche de ce programme offert par le Centre de recherche**.** Un montant de **25 000 $** sera attribué au projet sélectionné. Les dépenses autorisées incluent la rémunération du personnel de recherche, les fournitures nécessaires au projet (à l'exception d'ordinateurs), le temps de libération du clinicien ou de la clinicienne et les déplacements aux fins des travaux de recherche seulement. Tous les projets doivent démontrer avoir des retombées pour l'Hôtel-Dieu de Lévis de Santé Québec Chaudière-Appalaches.

Avant de déposer une demande, il est fortement recommandé d'obtenir, le cas échéant, des conseils concernant la méthodologie en planifiant une rencontre avec un biostatisticien du Centre de recherche. La chercheuse ou le chercheur régulier peut s'adresser à : plateformemetho@ssss.gouv.qc.ca. Lors de cette rencontre, il sera important de planifier les besoins en lien avec les services offerts par le biostatisticien une fois le projet de recherche débuté.

Les fonds devront être utilisés dans les **12 mois qui suivent la date d'autorisation du projet de recherche par l'établissement (lettre émise à la suite de l'obtention des approbations scientifique, éthique et de convenance)** à défaut de quoi, ils devront être retournés au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches où ils seront utilisés uniquement pour d'autres projets de recherche en lien avec l'Hôtel-Dieu de Lévis. Aucuns fonds ne seront transférés à l'externe. Aucun dépassement budgétaire n'est permis.

Évaluation des projets

- **Évaluation scientifique et de la pertinence du projet.**

 Un comité scientifique évaluera les demandes en toute indépendance et en respectant les principes relatifs aux conflits d'intérêts. Il sera composé de trois de personnes. La clinicienne ou le clinicien sera inclus dans les échanges.

 Les demandes seront évaluées en fonction :

 1) Du caractère novateur de la demande (10 points)
 2) De l'expertise du chercheur ou de la chercheuse (10 points)
 3) De la qualité de la problématique et de la méthodologie (40 points)
 4) Du budget et de l'échéancier (20 points)
 5) De la faisabilité et des retombées pour l'établissement (20 points)

Engagement de l'équipe gagnante

En acceptant le financement du *Programme de recherche INSPIRANT - cliniciennes et cliniciens*, l'équipe gagnante s'engage à :

- Déposer, dans les deux mois suivant la confirmation de l'octroi du financement, leur projet de recherche au Guichet unique de la recherche (GUR) de Santé Québec Chaudière-Appalaches via la plateforme NAGANO (https://cca.nagano.ca/login).
- À la suite du dépôt du projet au GUR, transmettre le numéro NAGANO du projet de recherche à la Direction de la recherche, de l'enseignement, de l'innovation et des services de santé multidisciplinaires de Santé Québec Chaudière-Appalaches (recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca).
- Informer la Direction de la recherche, de l'enseignement, de l'innovation et des services de santé multidisciplinaires lors de la réception de la lettre d'autorisation. C'est à la suite de la réception de ces informations que l'ouverture du poste budgétaire et la mise à disposition de la subvention seront officialisées. Un délai de 10 jours ouvrables est à prévoir (recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca).
- Déclarer les bourses et subventions obtenues pour la période visée.
- Présenter ses travaux de recherche à la communauté clinique et scientifique du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches, par exemple sous forme de présentation lors de conférences, journée scientifique ou autres moyens de diffusion.
- Mentionner le *Programme de recherche INSPIRANT - cliniciennes et cliniciens* ainsi que la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis dans toutes les publications et présentations qui concernent la programmation.
- S'assurer que les étudiantes et étudiants qui participent au projet (s'il y a lieu) soient inscrits au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Fournir un rapport final de financement au plus tard trois mois après la fin du soutien financier à la Direction de la recherche, de l'enseignement, de l'innovation et des services de santé multidisciplinaires de Santé Québec Chaudière-Appalaches (recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca).

Pour participer au concours, les personnes doivent remplir le formulaire « Programme de recherche INSPIRANT-cliniciennes et cliniciens 2027 », ce dernier devant inclure toutes les signatures requises.

Dates limites pour retourner le formulaire :

- **Clinicienne ou clinicien :** 8 février 2027, 16 h
- **Chercheuse ou chercheur :** 29 mars 2027, 16 h
- **Sélection du projet financé et annonce :** avril 2027

 - Envoi par courriel à : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca
 - Prière de mentionner dans l'envoi « Programme de recherche INSPIRANT-cliniciennes et cliniciens 2027 ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Isabelle Patry
Direction de la recherche, de l'enseignement, de l'innovation et des services de santé multidisciplinaires
Santé Québec Chaudière-Appalaches
143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1
Courriel : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca